



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 18 JANVIER 2011

Elus présents : M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, M Daniel BELIARD, M. Jacques BRAVO, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Elue Excusée : Mme Simone ANDRE

Autre présent: M Didier ROLLET,

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente.

2. Demandes de subventions travaux programme 2011

Le Président informe le Bureau Directeur que le Syndicat souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs concernant les travaux suivants :

- Réhabilitation des bâches de Courchapon : projet estimé à 100 000 € HT,
- Réhabilitation du réservoir de Ferrières les Bois : projet estimé à 50 000 € HT
- Renforcement du réseau AEP Rue du Moulin à Pirey : projet estimé à 140 000€ HT
- Renforcement du réseau AEP Rue de la Citadelle à Lantenne Vertière : projet estimé à 75 000 € HT
- Renforcement AEP Rue des Jasinets et Avenue du Château à Ruffey le Château : projet estimé à 130 000€ HT

Et auprès du Conseil Général de la Haute Saône pour :

- Pose d'une conduite AEP entre Bonboillon et Venère, Tranche 2 : projet estimé à 25 638 € HT. (*voir explication ci après*)

Pour les deux premières opérations, une aide auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée est aussi sollicitée.

Les 3 délibérations correspondantes sont adoptées à l'unanimité. (*Délibérations 1, 2 et 3*)

3. Avenants de travaux.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Président propose au Bureau Directeur d'accepter l'avenant N°1 au Marché de travaux AEP Bonboillon / Venère pour un montant de 26 764.92 € HT.

En effet, il est indispensable de prolonger les travaux déjà réalisés pour se raccorder sur un diamètre suffisant dans la commune de Venère.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Président propose au Bureau Directeur d'accepter l'avenant N°3 au Marché de travaux AEP, programme 2008, pour la Commune de Pagny, Grande Rue pour un montant de 15 000 € HT. Cet avenant est dû à la structure de chaussée imposée par le Conseil Général du Jura, initialement non prévue. En effet, les services routiers demandent 12 centimètres de graves bitume sous les enrobés au lieu d'un matériau de remblai en graves non traitées.

Les deux délibérations correspondantes sont approuvées à l'unanimité. (*Délibérations 4 et 5*)

4. Dossier d'enquête publique de Saint Vit

M. ROLLET présente le dossier d'enquête publique pour la révision des périmètres de captage à Saint Vit. A noter que la limitation de vitesse à 70 km/h sur la route de Routelle a été acceptée par le Conseil Général du Doubs.

Le dossier a été validé dans son ensemble, à l'unanimité. (*Délibération 6*)

Ce sujet a été l'occasion de débattre sur les moyens à mettre en œuvre pour empêcher à nouveau la venue de gens du voyage sur les périmètres de protection.

Etant donné qu'il est impossible de clôturer le site, vu son étendue, le bureau souhaite qu'à court terme un affichage soit mis en place et qu'à plus long terme, une solution d'accueil soit trouvée par la commune de Saint Vit. Une autre piste évoquée est aussi de mettre en labour le périmètre des champs à risque, à négocier avec les exploitants agricoles.

5. Présentation du compte administratif 2010

Le budget se termine sans emprunt. Les résultats sont les suivants.

	<i>Mandats émis</i>	<i>Titres émis</i>	<i>Reprise des résultats antérieurs</i>	<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>Résultat</i>
<i>Exploitation</i>	2 298 333.58	2 674 925.93	323 341.77			699 933.52
<i>Investissement</i>	1 767 277.12	1 416 743.91	680 476.24	709 081.11	384 906	5 767.92

Etant donné que le syndicat est devenu maître d'ouvrage de l'opération de raccordement à Venere après le vote du budget, ceci perturbe la lecture des comptes. En effet, il apparaît de nouvelles recettes de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil général de Haute Saône. De même, au niveau des dépenses, ces travaux, qui représentent 25% de la masse financière, explique en partie le non emprunt, initialement prévu au budget.

6. Préparation du budget 2011

Le président présente certains achats ou travaux spécifiques souhaités pour le budget 2011.

Remplacement d'une voiture utilitaire, caisson à enrobés, serveur informatique, photocopieur couleur, nettoyage de canalisations par procédé air/eau, peinture des bureaux administratifs, climatisation des bureaux sous combles, loggers pour recherches de fuite, analyseurs de chlore sur canalisation, études de recherche en eau secteur de Courchapon...

Le bureau valide sur le principe ces différents achats ou travaux.

7. Personnel

Le bureau, sur proposition du président valide à l'unanimité le passage au grade d'adjoint technique principal de M. Boulanger Jean Luc et de M. Courtois Yves. En, effet, leur poste, ainsi que l'accomplissement des missions confiées, justifient cette promotion. (*Délibérations 7 et 8 adoptées à l'unanimité*).

Le bureau valide la rémunération de 917.60€ du stagiaire Jean Baptiste LUTZ, qui, pendant ses deux mois de présence a réalisé un travail très satisfaisant sur la problématique de la télégestion. (*Délibération 9 adoptée à l'unanimité*)

Suite à avis favorable de la CAP, le bureau entérine à l'unanimité les critères d'entretien de fin d'année proposés lors de la précédente réunion de bureau. (*Délibération 10*)

8. Service public pour l'assainissement non collectif (SPANC)

Le président expose le projet de statuts, en vue de prendre la compétence assainissement non collectif, qui sera soumis au vote lors de l'assemblée générale de Mars. Ainsi, le syndicat conserve son périmètre géographique, en rendant la compétence eau potable obligatoire et en proposant à la carte la compétence assainissement non collectif (SPANC).

Le bureau a aussi débattu du règlement de service, notamment des types de redevances. M. ROLLET est chargé, suivant les remarques formulées de préparer un règlement pour la prochaine réunion de bureau.

9. Tarif de pose des compteurs

M. ROLLET explique que dans le cas des immeubles collectifs plusieurs compteurs peuvent être installés en même temps dans un regard ou dans un local technique.

Par conséquent, il faudrait adapter notre tarif pour prévoir cette situation.

Le Président propose, de conserver le tarif existant pour le premier compteur et d'adopter la grille tarifaire suivante pour les compteurs supplémentaires à poser :

	Tarif pour le 1^{er} compteur	Tarif par compteur supplémentaire
Forfait raccordement pour un compteur de 15 mm	435	200
Forfait raccordement pour un compteur de 20 mm	620	300
Forfait raccordement pour un compteur de 25 mm	1070	500
Forfait raccordement pour un compteur de 30 mm	1460	600

Il est entendu que ce tarif s'applique sur une opération unique limitée dans le temps.

Le bureau valide cette proposition à l'unanimité (*Délibération 11*)

10. Délégations au Président

Le Président informe le Bureau Directeur que dans certains cas, il est nécessaire d'établir des conventions d'individualisation de comptage pour nos abonnés.

Il sollicite donc l'autorisation du Bureau Directeur afin de pouvoir signer ces conventions.

De plus, le Président explique au Bureau Directeur que son action gagnerait en efficacité et rapidité s'il consentait à lui déléguer la possibilité d'effectuer les divers remboursements aux abonnés, énumérés ci-dessous :

- tous dégâts lors d'intervention,
- les éventuels trop perçus sur factures,
- toutes conséquences dues à un incident de notre réseau

Enfin, le président sollicite le Bureau Directeur pour décider des conventions de servitude de passage à établir lors de travaux et de les signer. Le Président précise aussi qu'il serait préférable qu'il puisse procéder au mandatement des frais de notaire associés à chaque convention.

Le bureau adopte ces délégations à l'unanimité. (*Délibérations 12, 13 et 14*).

11. Délégation au Directeur

Le Président rappelle au bureau que la maîtrise d'œuvre des travaux de réseau est désormais assurée en interne. Par conséquent, afin d'être réactif, il propose de déléguer au Directeur la signature des ordres de service de la maîtrise d'œuvre, pour les travaux de maîtrise d'œuvre en interne.

Le bureau accepte à l'unanimité (*Délibération 15*)

A noter que ces délégations font l'objet d'un rapport lors de l'assemblée générale.

12. Remboursement du CNAS

Le Président explique au Bureau Directeur que suite au décompte définitif de notre cotisation 2010 auprès du CNAS, il apparaît un solde créditeur de 679.83€ envers le Syndicat. Il convient de délibérer pour accepter ce remboursement.

Le bureau accepte à l'unanimité (*Délibération 16*)

13. Divers

Le SMABVO a précisé que la redevance demandée pour l'utilisation du droit d'eau afin de produire de l'électricité serait de 5% sur les recettes électriques. A ce sujet, un dossier est en cours d'étude à la police de l'eau.

Le président informe le bureau que le syndicat a atteint son 10 000 ième abonné. Il est prévu de communiquer à ce sujet dans la presse.

M. ROLLET montre une maquette des panneaux qui seront mis en place sur l'ensemble des sites du syndicat, afin de mieux identifier les ouvrages.

14. Prochaines réunions.

L'assemblée générale aura lieu le 25 Mars à 14 heures à Courchapon.
Les prochains bureaux auront lieu les 22 février et 15 Mars à 9 heures.